



Saint-Cloud, le jeudi 5 mars

Mesdames, Messieurs,

Vous avez souhaité me présenter dans le cadre de ma candidature aux prochaines élections municipales une Charte d'engagement Développement Durable.

Je tiens au préalable à vous féliciter pour ce travail et pour votre engagement auquel je suis sensible.

En tant que Maire en exercice, et comme je vous l'ai expliqué je ne souhaite pas signer une charte, quelle qu'elle soit, qui pourrait s'apparenter à une liste de promesses électorales.

Comme convenu, je vous adresse mes réponses aux différents items proposés dans votre Charte.

Vous pourrez ainsi constater que de nombreuses actions en faveur du développement durable, de l'environnement et du cadre de vie ont été réalisées au cours de ce mandat.

Par ailleurs comme vous pourrez le lire dans mes engagements 2020-2026, le développement durable est une thématique centrale que j'aurai à cœur de mettre en œuvre avec tous les acteurs institutionnels et associatifs.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de ma considération la meilleure.

Éric BERDOATI

Maire de Saint-Cloud

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Préambule :

Dans le cadre du territoire POLD, la Ville depuis 2015 participe à la mise en place du **Plan climat Air Energie** qui a pour but de renforcer les actions du territoire face aux enjeux liés au changement climatique.

D'autre part la Ville, a signé **le contrat de bassin Seine Normandie : le contrat eau, trame verte et bleue, climat 2020-2024** à l'initiative de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Conseil régional d'Île-de-France et de la Métropole du Grand Paris. Il constitue un engagement entre plusieurs maîtres d'ouvrage et ces trois partenaires financiers sur un programme d'études et de travaux s'étalant sur une durée de 5 ans. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les actions inscrites et les partenaires financiers à apporter prioritairement des subventions à ces actions, notamment en cas de contraintes budgétaires et suivant leurs programmes de financement. Le Contrat eau, trame verte et bleue, climat des plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 s'inscrit dans une démarche pour la préservation de la ressource en eau, la protection et la restauration de la biodiversité, de la nature en ville ainsi que l'adaptation au changement climatique. Il permettra en particulier d'améliorer la gestion à la source des eaux pluviales, de restaurer et protéger les milieux naturels (écosystèmes aquatiques et humides, corridors et réservoirs terrestres), d'améliorer la qualité et d'économiser la ressource en eau, de renforcer la résilience des territoires aux inondations avec une adaptation au changement climatique. Il s'articule autour de quatre grands enjeux :

- A : gérer à la source les eaux pluviales et lutter contre les îlots de chaleur en concourant à la mise en œuvre du Plan vert d'Île de France.
- B : améliorer la qualité des eaux, économiser et protéger la ressource.
- C : restaurer le milieu naturel et poursuivre la mise en œuvre d'une trame verte et bleue régionale en adéquation avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.
- D : sensibilisation, éducation à l'environnement, suivi et coordination des actions.

Pour être éligibles au contrat, les projets doivent répondre aux objectifs du SDAGE du bassin Seine-Normandie, du 11ème programme d'intervention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (2019-2024), du Plan vert d'Île-de-France, du Schéma régional de cohérence écologique, de la stratégie régionale de la biodiversité ainsi que de la stratégie nature et le Plan Climat Air Énergie de la Métropole du Grand Paris. Ils doivent s'inscrire dans le programme des aides des partenaires financiers.

L'association Espaces assure une mission d'animation de ce contrat et de coordination des projets par le biais de la cellule d'animation. La Ville a inscrit dans son programme de nombreuses actions qui répondent à ces dispositions.

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET S'ADAPTER A CE DERNIER

Appliquer pour les nouveaux projets de construction sur les toitures en terrasse une épaisseur minimale de substrat de 60 cm (PLU) et un coefficient d'imperméabilisation inférieur à 75 %.

OUI. Un pourcentage minimal de pleine terre est déjà imposé par le PLU.

Aménager un minima 70 % des stationnements publics (pavés enherbés) et 50 % des cours d'école en espaces végétalisés (adaptation du Plan Local d'Urbanisme) et 25 % de perméabilités sur les nouveaux projets et la rénovation de voirie.

OUI. Cet objectif est inscrit dans la Trame Verte et Bleue que la Ville a signée en 2018. Des projets de désimperméabilisation des sols ont été réalisés lors des travaux de voirie des rues du Calvaire, du Mont Valérien, de l'Avre, de Buzenval, et avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny.

Un projet de désimperméabilisation de la cour de l'école maternelle du Centre est lancé.

Engagement du candidat 2020-2026 : Déployer un plan de rénovation de l'ensemble des cours d'école comprenant la désimperméabilisation des sols.

Modifier le Plan Local d'Urbanisme en imposant les constructions à énergie positive avec à minima l'atteinte d'un niveau de performance énergétique (label Energie Positive et Réduction Carbone – niveau E2), l'utilisation minimale de matériaux biosourcés (>18 kg/m² SDP de matériaux biosourcés) et l'obligation d'utiliser une énergie renouvelable, installation d'un puits canadien dans toute nouvelle construction collective.

Ce n'est pas l'objet d'un PLU. Aujourd'hui dans le cadre des permis de construire il est demandé au Maitre d'ouvrage de respecter la RT 2012 et la norme NF Habitat. Attestations requises.

Encourager les bailleurs sociaux, les copropriétés et la ville à rénover 25 % de leurs parcs avant 2025, pour améliorer leur performance énergétique ?

OUI mais sans imposer une date limite car ces travaux impliquent souvent des investissements très coûteux.

Depuis le 1^{er} juillet 2019, dans le cadre de l'Agence Locale de l'Energie, du Climat de POLD (ALEC POLD), il est proposé à tous les publics du territoire (particuliers, copropriétés, entreprises...) de les informer, de les conseiller et de les accompagner gratuitement pour la maîtrise de la consommation d'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables et la promotion de l'écoconstruction.

Pour les particuliers la Ville prête une caméra thermique.

Fin 2014, afin d'accompagner les copropriétés dans leur projet de rénovation énergétique, la Ville de Saint-Cloud, en partenariat avec l'Espace info énergie des Hauts-de-Seine et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), a lancé le projet « Défi copro à énergie positive ». Deux copropriétés clodoaldienne sont ainsi été accompagnées dans leur projet de rénovation thermique, grâce à une aide technique, organisationnelle et pédagogique. Dans l'une des copropriétés lauréates située rue Alfred-Belmontet, les travaux sont terminés (passage du fioul au gaz, isolation des tuyauteries, installation de robinets thermostatiques sur les radiateurs des logements et ravalement des bâtiments effectué, avec une isolation thermique extérieure (ITE) de l'enveloppe du bâtiment), et l'économie d'énergie est estimée à 40%.

Pour les bâtiments municipaux, nous avons mis en place une démarche systématique pour économiser l'énergie dans les bâtiments municipaux (notamment les écoles) par l'isolation, la modernisation des chaudières, le calorifugeage, le remplacement des huisseries, le contrôle des températures, des consommations d'eau, le passage à l'éclairage LED lors des travaux de rénovation...

Pour les nouvelles constructions, ces exigences écologiques et économiques sont prises en compte dès les premières études. Ainsi, les courts de tennis des Coteaux, grâce à leur double peau isolante, peuvent se passer d'un système de chauffage pour le confort des sportifs.

Engagement du candidat 2020-2026 : Organiser des réunions d'informations sur les préconisations de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Inciter les initiatives de végétalisation (ex : jardins potagers, pédagogiques), instituer un permis de végétaliser les pieds d'arbres et les façades d'immeubles.

OUI. La Ville a créée en 2016 un jardin partagé « Les Coteaux Fleuris ». La Ville propose aussi à ses habitants la possibilité de cultiver une parcelle dans les jardins familiaux avenue du maréchal de-Lattre-de-Tassigny ou dans le Domaine de Saint-Cloud.

Les écoles qui souhaitent aménager un potager pourront être accompagnées par Espaces. Une partie de la subvention attribuée à Espaces pour 2020 est réservée à cet accompagnement.

Engagements du candidat 2020-2026 :

- Installer de nouveaux jardins partagés.
- Mettre en place de l'Eco pâturage sur les talus du Tram T2.
- Associer tous les Clodoaldiens à la politique de végétalisation de l'espace public par la création de « permis de végétaliser » accordés aux habitants, leur fournissant conseils pour planter fleurs et herbes aromatiques.

PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

Inventorier et assurer la suivie de la faune et la flore de la ville et en tenir compte dans la gestion des espaces verts lors de la délivrance de permis de démolition ou de construction.

OUI. La Ville demande à chaque promoteur de prendre contact avec l'association SPOV (Société protectrice des oiseaux des Ville et de la faune sauvage).

La Ville s'est engagée en 2014 dans une démarche de labellisation Refuge LPO pour 2 espaces verts : le jardin de l'Avre et le parc Marie Bonaparte.

Engagement du candidat 2020-2026 : Poursuivre l'inventaire de la faune et de la flore de la ville.

Réaliser des parcours pédagogiques (ex : rue du Mont-Valérien, Boulevard de la République, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et les jardins refuges : jardins de l'Avre et Marie Bonaparte)

OUI. Les classes et les accueils de Loisirs sont nombreux à venir à la découverte du jardin aux papillons, crée par la Ville et Espaces.

Espaces a un projet de « randos de l'info », des randonnées pédagogiques encadrées en ville sur la thématique « eaux pluviales et restauration des milieux naturels ».

Implanter dans la végétation nichoirs, gîtes pour mammifères (hérissons) et hôtels à insectes.

OUI. Installation de nichoirs pour les mésanges charbonnières et les chouettes hulottes. Suivi effectué par la LPO.

Il existe un hôtel à insectes dans le jardin aux papillons, il y en a aussi un installé par la RATP le long des voies du tram entre les Coteaux et les Millons.

Protéger par arrêté municipal, les sites de nidifications des espèces déjà protégées par la loi (ex : hirondelles, martinets, chauves-souris, moineaux) et conditionner les permis de ravalement à une inspection pour confirmer leur présence et réimplantation de nichoirs artificiels.

Créer des friches avec plantes mellifères locales (ex : triangle Camp Canadien et Boulevard de la République, Rue de la Porte Jaune, parcs municipaux) et pratiquer la fauche tardive.

OUI. Cette pratique est déjà intégrée dans le marché d'entretien des espaces verts (sites : jardin de l'Avre, square des Gâtines, délaissé de voirie rue de la Porte Jaune, jardin aux papillons, espace naturel des Millons).

Arrêter les tailles architecturées des arbres et drastiques de la végétation, pratiquer les tailles d'entretien hors période de nidification (du 15 mars au 31 août) et remplacer systématiquement les arbres abattus (PLU art 13.1)

Maintien de la taille architecturée sur le boulevard de la République.

Passage en port libre des arbres ne nécessitant pas de tailles drastiques (avenue Francis-Chaveton).

Taille hors période de nidification (août/septembre).

Remplacer systématiquement les arbres abattus : il est imposé aux promoteurs de replanter un sujet d'une force minimale de 25-30cm sur le terrain où se situe le projet.

Engagement du candidat 2020-2026 : Planter 100 arbres par an.

Généraliser la non-utilisation des pesticides sur le territoire de la commune, en particulier les cimetières, et sensibiliser les habitants. Arrêter l'utilisation des rodenticides anticoagulants.

OUI. Zéro phyto généralisé. Une démarche est entreprise concernant le cimetière.

**RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE ET LA SOLIDARITE
ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS**

Organiser annuellement un appel à projets ou trophées d'initiatives d'écocitoyenneté (ex : quartier zéro déchet).

OUI

Engagements du candidat 2020-2026 :

- Créer un salon annuel du végétal.
- Encourager les initiatives citoyennes en lien avec le développement durable.
- Créer une journée éco-citoyenne de nettoyage des rues et des parcs.

Allouer un budget participatif de 30.000 € minimum par quartier.

Engagement du candidat 2020-2026 : Dédier un budget participatif à l'échelle de chaque quartier pour les projets favorisant le vivre-ensemble. Le montant total reste à définir en fonction des contraintes budgétaires liés aux péréquations.

Réviser à la hausse les horaires des équipements sportifs (ex : piscine ouverte en août).

OUI tout au long de l'année. Pour août, la piscine doit fermer une fois par an pour travaux et vidange pendant 15 jours.

Signer les chartes d'engagement « Villes & Territoires » et « Perturbateurs endocriniens ».

Réunir les forces vives dans un lieu bien identifié (ex : Maison du développement durable, espace de sensibilisation et d'expérimentation) facilitant la transition écologique des citoyens et pour une économie circulaire.

SE DEPLACER DE FACON DURABLE DANS LA VILLE

Promouvoir l'auto partage avec espaces dédiés de dépose minute.

Depuis 2014, nous avons favorisé l'installation de nouveaux modes de déplacement urbains avec l'arrivée du Cityscoot (location de scooter électrique en libre-service) en centre-ville et de Free2move en dessous de la voie SNCF.

Engagement du candidat 2020-2026 : Favoriser le développement de l'auto partage, notamment à proximité des gares

Mettre en place un Plan Vélo avec itinéraires balisés et créer des pistes cyclables continues et sécurisées sur les axes à fort trafic dans les deux sens : Boulevard de la République, Rue Gounod, Pasteur, Porte Jaune et Camp Canadien, Quais de Seine.

OUI pour la mise en place d'un plan Vélo. Concernant les axes départementaux, la Ville travaille étroitement avec le Conseil Départemental pour intégrer tous les modes de déplacement à chaque projet de requalification.

Depuis 2014, 6,3 km de bandes cyclables ont été aménagées.

Engagements du candidat 2020-2026 :

- Mettre en place un plan de déplacement urbain avec la volonté de ne pas opposer les piétons aux vélos cyclistes, les vélos cyclistes aux voitures. La question du partage de l'espace public est essentielle.
- Déployer un plan vélo pour créer un réseau connecté avec les villes voisines.

Généraliser la limitation de vitesse à 30 km/h sur toutes les autres voies avec double sens cyclable et «céder le passage cycliste» aux feux

La Ville a déjà passé plusieurs voies en limitation à 30 km/h et zones de rencontres. Un schéma directeur cyclable prévoit la mise en œuvre de zones 30 étendues à toutes les voies communales.

Installer des arceaux vélos près des commerces, établissements, entreprises et des stationnements vélos sécurisés à proximité des gares du train et du tramway.

OUI. 179 arceaux vélos sont déjà installés sur la commune.

Créer des stations de vélos électriques.

OUI. Une consigne Véligo de 40 places avec 10 places prévues pour le stationnement et rechargement des vélos électriques vient d'être mise en service. La Ville compte également 3 stations Vélib' avec 80 accroches.

Intervenir auprès d'Ile-de-France Mobilités pour augmenter le passage des autobus.

OUI

Engagement du candidat 2020-2026 : Déployer davantage de bornes de recharge pour véhicule électrique.

Engagement du candidat 2020-2026 : Redéfinir le service « Le Clodoald » (navette gratuite desservant tous les quartiers de la ville) pour mieux répondre aux besoins des habitants.

AMENAGER DE FACON DURABLE LA VILLE

Inscire la réversibilité des constructions de bureaux en construction d'habitation dans les documents cadres (PLU).

NON. Il faut préserver l'équilibre du tissu économique.

Être exemplaire lors de la construction/rénovation des bâtiments publics (ex : matériaux bio sourcés, équipements à énergie positive, panneaux solaires, récupération des eaux de pluie, végétalisation des façades).

OUI. Dans le cadre de la transition énergétique l'isolation des bâtiments est une priorité pour la Ville : isolation des combles, des réseaux hydrauliques de l'eau chaude (sanitaires et chauffages) et des planchers bas afin d'obtenir des certificats d'économie d'énergie.

Réflexion permanente sur la réduction des consommations de fluides dans les bâtiments communaux.

La conception du futur marché des Avelines répond à plusieurs de ces critères.

Mettre en place l'éclairage public au passage pour lutter contre la pollution lumineuse et réduire la consommation énergétique (ex : les quartiers des Coteaux, Montretout et Centre-ville), tester des solutions alternatives telles que les colonnes bioluminescentes non connectées au réseau électrique.

La Ville s'est plutôt engagée dans un travail de gestion de la puissance d'éclairage en fonction des rues et de l'heure, afin de baisser l'intensité lumineuse la nuit. Elle a déjà anticipé la réglementation applicable en 2020 sur la diffraction lumineuse dans le cadre de la rénovation de la rue de Buzenval.

Un plan des besoins lumineux en fonction de la typologie des rues est actuellement en cours de montage pour hiérarchiser les niveaux d'éclairage nécessaires et ainsi diminuer la consommation énergétique.

Engagement du candidat 2020-2026 : Continuer le déploiement de l'éclairage à LED dans nos rues avec modulation de l'intensité lumineuse selon le passage

Favoriser l'expérimentation et l'implantation d'entreprises du secteur environnemental.

Engagement du candidat 2020-2026 : Mettre en place un agenda 2030 local pour hiérarchiser les actions à entreprendre et les co-construire avec les habitants.

DYNAMISER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION ECO-RESPONSABLE

Développer dans les écoles la restauration collective bio (au moins 40 %), locale, en circuits courts, sans emballage plastique.

OUI pour passer de 25 à 30 % de bio.

L'objectif de 40% est très ambitieux pour de la restauration collective. C'est risquer des difficultés d'approvisionnement et de manquer de diversité ou d'être obligé de privilégier des produits que les enfants n'aiment pas. On risque de gagner sur le bio mais perdre sur le gaspillage alimentaire qui a bien baissé depuis le passage des repas à 4 composantes.

Sensibiliser les écoles contre le gaspillage alimentaire et pour la démarche zéro déchet (ex : challenge inter-école) et généraliser le tri des biodéchets.

OUI, déjà fait dans les écoles. A renouveler.

Adopter des achats publics écoresponsables (ex : introduire une pondération de la notation environnementale à hauteur de 30 % de la notation finale des cahiers des charges).

OUI, il existe déjà des clauses environnementales et sociales dans la rédaction de certains marchés.

Adopter des pratiques éco responsables au sein de la municipalité et lors de toutes manifestations publiques (ex : lâcher de ballons).

OUI

Inciter par une labellisation les commerces et entreprises à adopter des pratiques écoresponsables, proposer des offres écologiques (ex : emballage sans plastique, consigne, initiative nationale «commerçant m'emballe durablement»).

OUI, dans le cadre du Label Saint-Cloud, promouvoir les commerces développant ces pratiques.

Inciter l'ouverture de commerces éthiques et solidaires (ex : ressourcerie, recyclerie), organiser de manière pérenne des trocs et des brocantes.

OUI.

Engagements du candidat 2020-2026 :

- Créer une ressourcerie à Saint-Cloud avec recyclage et rénovation des objets d'occasion par des personnes en réinsertion.
- Favoriser les ateliers partagés entre citoyens (bricolage, 2^{ème} vie des objets, etc.). Ex: créer un atelier partagé et solidaire associatif mettant en commun compétences professionnelles et besoins des habitants.

Mettre en place un plan anti-mégots (ex : distribution de cendriers portatifs en matière recyclée ou sur cyclée).

OUI, Cette action est en cours avec le Conseil des Jeunes et la clodoaldienne Manon Desvaux.

La Ville a déjà mis en place 6 cendriers de vote sur le domaine public afin d'inciter les usagers à jeter leurs mégots, 3 corbeilles « BigBelly » avec cendrier intégré.

La Ville recherche actuellement un partenaire pour la collecte et la valorisation des mégots collectés dans les cendriers installés sur la voie publique.

Engagement du candidat 2020-2026 : Mettre en place un plan anti-mégots.

☑ Inciter les Clodoaldiens à réduire et trier leurs déchets, communiquer sur les bonnes pratiques (ex : composts, achats en vrac, réemploi, sac à pain, «world clean up day», expérimentation d'une redevance sur la quantité réelle des déchets que l'habitant produit).

OUI, déjà fait avec la publication du guide du Tri du guide Ecoresponsable, de calendriers de collecte biannuels.

Vente de matériel de compostage, proposition d'accompagnement gratuit des copropriétés pour la mise en place du compostage.

Engagements du candidat 2020-2026 :

- Organiser des "défis famille zéro déchet".
- Réussir l'extension du tri sélectif à tous les emballages ménagers.
- Ouvrir de nouveaux points d'apport volontaire pour les déchets.